

# INSTITUT LIBRE MARIE HAPS

sous le patronage de l'Université catholique de Louvain  
11, RUE D'ARLON — IXELLES-BRUXELLES  
Association sans but lucratif

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE LONG ET DE PLEIN EXERCICE

Le Jury chargé par l'Institut Marie Haps de procéder aux examens de la **deuxième épreuve pour le grade de licencié-traducteur**;

Vu la loi du 7 juillet 1970 relative à la structure générale de l'enseignement supérieur;

Attendu que M **DE MYTTENAERE Bruno, R.M.G.**, né à Woluwe-S<sup>t</sup> Pierre, le 25 avril 1953  
est porteur d'un certificat délivré par l'Institut Libre Marie Haps le 28 juin 1974  
constatant qu'il a subi avec DISTINCTION sur les matières suivantes :

le droit industriel et la législation sociale, les problèmes économiques et sociaux, les relations internationales, les problèmes scientifiques et techniques contemporains, l'étude comparative des langues indo-européennes, la dialectologie générale et la sociologie du langage, la stylistique française, la linguistique appliquée à la traduction, ~~les sciences communicationnelles~~;

et sur l'étude approfondie des deux langues suivantes : anglais et espagnol, choisies par le récipiendaire en candidature, l'examen constituant la **première épreuve pour le grade de licencié-traducteur**;

Attendu qu'il a subi avec DISTINCTION sur les matières suivantes :

le droit international privé, les problèmes économiques et sociaux, l'histoire diplomatique, les exercices d'économie et gestion d'entreprises, les sciences communicationnelles, la stylistique française,

et sur l'étude approfondie des deux langues suivantes : anglais et espagnol, choisies par le récipiendaire en candidature, l'examen constituant la **deuxième épreuve pour le grade de licencié-traducteur**;

Attendu qu'il a présenté un travail en langue espagnole, langue étrangère choisie par le récipiendaire, se rapportant aux matières figurant au programme de **licencié-traducteur**;

A conféré et confère à M **DE MYTTENAERE Bruno, R.M.G.** le **grade de licencié-traducteur**.

En foi de quoi, il lui a délivré le présent diplôme.

Fait à Ixelles-Bruxelles, le 7 juillet 1975

La Directrice,

Le Président et les Membres  
du Jury,

Vu par Nous, Recteur de l'Université,

Au nom du Ministre  
de l'Education Nationale,  
Le Directeur Général,  
de l'Enseignement supérieur,

Le Titulaire,

